



AMICALE BOULISTE SAINT-LOISE

FOIRAIL 1 TER ROCADE

50000 SAINT-LO

Mesdames et Messieurs

Saint-Lô le 07/10/2022

Chers licenciés,

L'Amicale Bouliste Saint-Loise renoue avec son traditionnel méchoui, le samedi midi 22 octobre.

Nous vous espérons nombreux à venir partager ce moment de convivialité.

Nous organisons le méchoui le samedi midi, mais pour prolonger un peu la fête, nous vous proposons un petit « after » en soirée, une sorte d'apéritif dînatoire en musique. Entre ces deux rendez-vous, un petit concours de digestion en 4 parties sera proposé si, bien sûr, l'effectif est conséquent !

SAMEDI 22 OCTOBRE 2022 à partir de 12h00.

Au Menu

Punch ou rosé pamplemousse,

Buffet d'entrées

Gigot d'Agneaux / Frites

Fromage, salade

Dessert, café

Le vin à raison d'une bouteille pour trois

Le prix du repas est fixé à **11,00 €** pour les licenciés, à **13,00 €** pour les non-licenciés, à **7,00 €** pour les enfants.

La bouteille supplémentaire est au prix de **4,00 €**.

Supplément pour « l'after » le soir : **7,00 €**.

Afin d'organiser au mieux cette journée, merci de nous donner rapidement votre réponse en renvoyant le coupon ci-dessous ou en le remettant directement à un membre du bureau avant la date butoir fixée au :

15 octobre 2022

L'Amicale Bouliste Saint-Loise espère que vous serez nombreux à répondre à cette invitation et dans l'attente, nous vous prions de croire en nos sentiments dévoués et sportifs.

Le Bureau.

Coupon réponse à nous retourner avant le 15 octobre 2022 à M Quesnel Michel, à l'adresse figurant sur l'entête.

M _____ participera au repas : OUI NON

M _____ participera à la soirée : OUI NON

Nombre de repas licenciés : _____ x 11,00 = _____ €

Nombre de repas non-licenciés : _____ x 13,00 = _____ €

Nombre de repas enfants : _____ x 7,00 = _____ €

Nombre de personnes en soirée : _____ x 7,00 = _____ €

TOTAL = _____ €

Attention, seules les réponses accompagnées d'un chèque du montant correspondant aux nombres de repas commandés, seront prises en considération.

Ci-joint, un chèque à l'ordre de l'ABSL d'un montant de _____ €.

Coupon réponse à nous retourner avant le 15 octobre 2022 à M Quesnel Michel, à l'adresse figurant sur l'entête.

M _____ participera au repas : OUI NON

M _____ participera à la soirée : OUI NON

Nombre de repas licenciés : _____ x 11,00 = _____ €

Nombre de repas non-licenciés : _____ x 13,00 = _____ €

Nombre de repas enfants : _____ x 7,00 = _____ €

Nombre de personnes en soirée : _____ x 7,00 = _____ €

TOTAL = _____ €

Attention, seules les réponses accompagnées d'un chèque du montant correspondant aux nombres de repas commandés, seront prises en considération.

Ci-joint, un chèque à l'ordre de l'ABSL d'un montant de _____ €.

Coupon réponse à nous retourner avant le 15 octobre 2022 à M Quesnel Michel, à l'adresse figurant sur l'entête.

M _____ participera au repas : OUI NON

M _____ participera à la soirée : OUI NON

Nombre de repas licenciés : _____ x 11,00 = _____ €

Nombre de repas non-licenciés : _____ x 13,00 = _____ €

Nombre de repas enfants : _____ x 7,00 = _____ €

Nombre de personnes en soirée : _____ x 7,00 = _____ €

TOTAL = _____ €

Attention, seules les réponses accompagnées d'un chèque du montant correspondant aux nombres de repas commandés, seront prises en considération.

Ci-joint, un chèque à l'ordre de l'ABSL d'un montant de _____ €.